



**DIR FIN CDE PUB/DC-2024-166  
DECISION DU MAIRE**

**Objet : Marché de travaux pour la rénovation thermique et fonctionnelle de la Maison des Familles**

**Le Maire,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

**Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 ;

**Vu** la délibération n° 2023-104 du 2 octobre 2023, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et notamment le point 4 de son article 2 ;

**Considérant** que ce marché est passé selon une procédure adaptée selon son montant ;

**Considérant** que la consultation a été lancée le 18 juin 2024 sur le site Internet de la ville, le BOAMP et le profil acheteur de la ville de Trappes ;

**Considérant** que 28 entreprises ont répondu dans les délais ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 10 octobre 2024 ;

**Considérant** que pour le lot 1, l'offre de la société **EGD PARIS** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que le lot 2 n'a pas été lancé en même temps que les autres lots pour des raisons techniques ;

**Considérant** que pour le lot 3, l'offre de la société **ENVIRONNEMENT SERVICES CONSTRUCTION** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 4, l'offre de la société **VS3M** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 5 l'offre de la société SARL **TNC** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 6, l'offre de la société **CIEL ETANCHE** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 7 l'offre de la société **BMV AMENAGEMENT** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 8, l'offre de la société **SS DECO** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 9, l'offre de la société **LES PEINTURES PARISIENNES** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 10 l'offre de la société **PLANET ENERGY CONCEPT** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 10B photovoltaïque, il convient de relancer une consultation en raison du manque de concurrence sur celui-ci ;

**Considérant** que pour le lot 11, l'offre de la société **ECBM** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

**Considérant** que pour le lot 12 l'offre de la société **ECBM** a été jugée économiquement la plus avantageuse et la plus qualifiée pour ce projet ;

## **DECIDE**

**Article 1 : De signer** un marché de travaux pour la rénovation thermique et fonctionnelle de la Maison des Familles avec :

- Lot n° 1 DESAMIANTAGE : la société EGD PARIS sise 23 rue des Poiriers 78370 PLAISIR pour un montant **de 32 000 € hors taxes**
- Lot n° 3 DÉMOLITION - GROS-OEUVRE - CURAGE INTERIEUR : la société ENVIRONNEMENT SERVICE CONSTRUCTION sise 416 avenue de la Division Leclerc 92290 Chatenay-Malabry pour un montant de **416 478.05 € hors taxes**
- Lot n° 4 MENUISERIES EXTÉRIEURES – SERRURERIE la société VS3M sise 20 avenue des Marguerites 94290 VILLENEUVE LE ROI pour un montant **de 103 423.82 € hors taxes**
- Lot n° 5 RAVALEMENT DE FACADE : ITE - ENDUITS - PEINTURE EXT – BARDAGE BOIS la société SARL TNC 21 rue des Terres fortes 77600 –CHANTELOUP EN BRIE pour un montant de **149 015,23 € hors taxes**
- Lot n° 6 ÉTANCHÉITÉ - TOITURES TERRASSES la société CIEL ETANCHE sise 75 avenue de la République 94290 VILLENEUVE-LE-ROI pour un montant **de 116 509.25 € hors taxes**
- Lot n° 7 MENUISERIES INTERIEURES – ORGANIGRAMME la société BMV AMENAGEMENT sise Parc de l'événement, 1 allée d'Effiat 91160 LONGJUMEAU pour un montant **de 14 610.25 € hors taxes**
- Lot n° 8 CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS la société SS DECO sise 11 allée de Rennes 91170 Viry-Châtillon pour un montant **de 154 660,14 € hors taxes**
- Lot n° 9 REVÊTEMENTS SOLS SOUPLES - PARQUET - SOLS CARRELAGE – FAÏENCE- PEINTURE INTERIEUR la société LES PEINTURES PARISIENNES sise 7 rue du Moulin des Bruyeres 92400 COURBEVOIE pour un montant **de 114 352.29 € hors taxes**
- Lot n° 10 ELECTRICITÉ - SSI - VIDEO PROTECTION la société PLANET ENERGY CONCEPT 8 rue du Bois Malhais – 78640 St Germain de la Grange pour un montant **de 83 520,48 € hors taxes**
- Lot n° 11 PLOMBERIE – SANITAIRES la société ECBM sise 26 avenue Louis Braille Morangis 91420 pour un montant **de 66 334.65 € hors taxes**
- Lot n° 12 CHAUFFERIE VENTILATION CLIMATISATION la société ECBM sise 26 avenue Louis Braille Morangis 91420 pour un montant **de 232 864.30 € hors taxes**

**Article 2 : De préciser** que le présent marché prendra effet à compter de sa notification avec une période de préparation d'un mois jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

Le délai d'exécution pour l'ensemble des lots est de 13 mois. Le délai d'exécution comprend les intempéries et les congés payés. Une période de préparation de 30 jours est prévue.

**Article 3 : De dire** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 21.

**Article 4 :** La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour y répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification. Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.

Fait à Trappes,

- 5 DEC. 2024

Ali RABEH  
Maire de Trappes

